

PROCES-VERBAL N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le onze mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT ou REPRESENTE	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	x		
MARRAST Christian	x		
DUPRAT Cathy	x		
DE CASTRO Stéphane	x		
LAFARGUE Paul	x		
BRUEL Virginie	x		
ULTRA Jean-Charles	x		
VOUGO Vanessa	x		
CLAVERIE Yannick	x		
VAN WAES Jacques	x		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Virginie BRUEL.

Mme Vanessa VOUGO a donné procuration à M. Stéphane DE CASTRO.

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 15 décembre 2023
02	DCM 2024-007 Vote du budget primitif 2024
03	Questions diverses :

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 22 mars 2024

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2 / DCM 2024-007 Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif a été élaboré en suivant les principes définis lors de la précédente réunion du conseil

Concernant le **fonctionnement**,

Les enveloppes de dépenses prévues au budget 2023 sont reportées, en prenant en compte l'inflation, l'augmentation du point d'indice (salaires et indemnités des élus) et des charges patronales.

Concernant l'investissement,

Les projets ont été prévus au budget, les enveloppes initialement inscrites ont été révisées à la hausse compte-tenu de la hausse de tous les tarifs :

- 2131 Bâtiments publics : 44 000 € (hors restes à réaliser) pour
 - la fin des travaux de l'église : peintures intérieures (3 250 €), faux plafonds sacristie (1 300 €), traitement boiseries du porche (2 520 €),
 - sol du hangar : 31 700 € (estimation haute)
 - la réhabilitation des WC publics aux normes PMR : 4 545 € (solde)
 - une enveloppe de 30 000 € est inscrite au budget pour l'agrandissement du local* (regroupant un espace rangement et des WC) - si cette option est retenue, elle remplacera l'achat du container.
- 2135 :
 - achat d'un container pour le rangement des tables, chaises et tonneaux (4 000 €)
 - fresque 6 500 € (estimation haute)
- 2188 Investissement dans des décorations de Noël : 1 000 €

Monsieur le Maire propose un auto-financement et demande son avis aux membres du Conseil : 46 945.93 € ont été transférés du Fonctionnement à l'Investissement.

Il soumet ensuite le budget primitif au Conseil.

Fonctionnement :	Recettes	581 092.69 € (dont 417 824.09 € d'excédent reporté)
	Dépenses	581 092.69 € (dont virement à la section investissement 76 945.93 €)
Investissement :	Recettes	159 429.54 € (dont 7 378.00 € de restes à réaliser)
	Dépenses	159 429.54 € (dont 1 605.56 € de restes à réaliser)
Total :	Recettes	710 522.23 €
	Dépenses	710 522.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024.

DECIDE l'auto-financement des dépenses d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

Cathy Duprat propose d'agrandir le bâtiment actuel (le doubler) ^pour y intégrer le rangement des tables et des tonneaux (à la place du container) et des toilettes. Voir plan en annexe.

La proposition ne recueille pas l'unanimité mais certains conseillers trouvent l'idée intéressante et demandent le chiffrage des travaux.

Le projet élaboré lors du précédent conseil (réfection du sol et installation d'un container pour le rangement des tables et des tonneaux) est mis en suspens en attendant les devis.

3/ Questions diverses

Repas du 8 mai : peu d'inscription à ce jour, mais les réponses sont attendues jusqu'au 20 avril. Une relance téléphonique est envisagée.

Chemin de Lartigolle : Les propriétaires du Moulin souhaitent savoir si c'est la commune d'Estang ou celle de Lias d'Armagnac qui est chargée de l'entretien d'accès. Après vérification du cadastre, l'intégralité du chemin se trouve sur des parcelles privées. L'entretien incombe donc aux propriétaires.

Elections européennes : le suffrage (1 seul tour) se déroulera le 9 juin. Il est décidé de reprendre le tableau des permanences des dernières élections.

Sauf contre-temps de dernière minute, le bureau sera donc constitué comme suit :

Président : Bernard PANDELE

Secrétaire : Christian MARRAST

Assesseur 1 : Jean-Charles ULTRA

Assesseur 2 : Cathy DUPRAT

Suppléant président : Stéphane DE CASTRO

Suppléant assesseur 1 : Jacques VAN WAES

Suppléant assesseur 2 : Vanessa VOUGO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1 ^{er} adjoint	
DUPRAT Cathy	2 ^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	procuration
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	